

UT CFE-CGC

Province Nord

Première organisation syndicale au sein de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.

[Local syndical /Hôtel de province/ KONE]

[utcfecgc@utcfecgc.nc] T : [41-03-00]

Chers adhérents, chers sympathisants, chers lecteurs,

Le mercredi 04 mars 2020 aura lieu une nouvelle session du comité technique paritaire en présence des deux nouveaux secrétaires généraux ainsi que de la nouvelle directrice des ressources humaines. A cette occasion nous demanderons l'application de la loi de pays n° 2014-9 du 18 février 2014 relative aux relations de travail et à l'interdiction du harcèlement moral et sexuel dans le secteur public et notamment dans la mise en place d'un diagnostic de la qualité des relations de travail au sein de la collectivité. En effet, la loi de pays en question précise que : « tout agent exerçant ses fonctions dans le secteur public a droit à des relations et conditions de travail empreintes de respect et exemptes de toute forme de violence ».

Syndicalement vôtre,

Vos élus titulaires CTP et DP dans le Nord (C. MARLIER, D. KIRSCH et P. AUDOUARD)

Notre site internet www.utcfecgc.nc a été totalement remanié ! Rejoignez-nous y ainsi que sur notre compte **FACEBOOK !**



Contactez-nous !

N'hésitez pas à contacter nos représentants syndicaux pour toute demande d'**information** concernant votre travail et votre carrière !

Prochains événements

-03/03/2020 : Réunion des **Délégués du Personnel** pour la province Nord.

-05/03/2020 : **Commission Administrative Paritaire** pour toutes les filières dans la fonction publique territoriale

-10/06/2020 : **Deuxième Comité Technique Paritaire de 2020.**



utcfecgc@utcfecgc.nc

Informations d'importance

- ✓ Nous avons interpellé l'inspecteur du travail de la zone de KONE afin qu'il se charge du dossier des fumées du dépotoir de KONE qui polluent l'environnement de la subdivision DAF.

Ainsi nous aurons l'assurance que les mesures seront prises afin d'assurer la sauvegarde de la santé des agents.

- ✓ Nous dénonçons le recrutement sur titre d'agents à un niveau inférieur à celui que leur permettrait le diplôme qu'ils ont obtenu ainsi que la nature du poste qu'ils occupent.

Ce n'est pas en dévalorisant la qualité professionnelle des agents que sera renforcée l'attractivité de la collectivité province Nord !

- ✓ Nous avons noté que des mutations en interne se font sans la parution d'un avis de vacance de poste.

Nous dénoncerons, au prochain CTP, cette pratique illégale car contraire au statut général de la fonction publique ?

- ✓ Une récente jurisprudence du tribunal administratif de Nouméa a annulé la nomination d'un rédacteur (catégorie B de l'administration générale) à un emploi de directeur d'un établissement public au motif que les fonctions prévues par le cadre d'emplois ne correspondaient pas à celles exercées.

Quelles vont être les conséquences pour les emplois fonctionnels de la province Nord ?



Autres sujets d'actualité :

- Lancement par la DRHFPNC de la campagne pour l'avancement différencié 2020. Les EAE pour les bénéficiaires des avancements à la durée minimum doivent être rendus avant le 21/02/2020.
- Le secteur du dialogue social a été confié pour cette mandature au deuxième vice-président de la province Nord.